

Liverdun, le 17 octobre 2025

AUX ASSOCIATIONS

Nos réf : SD/CG/SR/2025-35

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Dans le cadre de la préparation du budget communal 2026 et en raison du calendrier lié aux prochaines élections municipales, nous vous informons que l'instruction des dossiers de demandes de subventions sera anticipée cette année.

C'est pourquoi, nous vous serions reconnaissants de faire parvenir en mairie pour le **1^{er} décembre 2025** au plus tard :

- votre demande de subvention de fonctionnement,
- pour les utilisateurs des COSEC, nous communiquer les dépenses engagées sur le dossier de demande en page 2,
- les projets éventuels pour votre association avec :
 - un chiffrage pour une demande de subvention exceptionnelle,
 - un calendrier de vos manifestations,
 - les demandes d'aides diverses pouvant être apportées tant au niveau matériel que logistique.

Il est bien entendu que les désirs seront satisfaits dans la mesure des possibilités budgétaires.

Les différentes pièces à fournir sont les suivantes :

- ☐ le rapport d'activités,
- ☐ le compte rendu de la dernière assemblée générale,
- ☐ le rapport financier de l'année 2025,
- ☐ le budget prévisionnel de l'année 2026,
- ☐ un relevé d'identité bancaire,
- ☐ la photocopie du dernier relevé bancaire si compte épargne ou autres placements,
- ☐ une attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile, les risques locatifs (occupation de locaux communaux) ainsi que la responsabilité civile des biens confiés (prêt de matériel).

Demeurant à votre écoute pour tout complément d'information,

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

L'Adjointe déléguée à la Vie Associative,

Catherine GUENSER



Le Maire,

Sébastien DOSÉ